



SOCIÉTÉ DES POÈTES FRANÇAIS

REGLEMENT DU CONCOURS DE POESIE JEUNESSE

DEPARTEMENT 62

À l'occasion de la fête du livre et du papier du Pays de Lumbres

Ouvert du 15 octobre 2023 au 15 mars 2024

Article 1 : Sont appelés à participer à ce concours gratuit les jeunes poètes, par candidatures individuelles ou collectives, de la classe CE1 jusqu'à la terminale et scolarisés sur le territoire de la CAPSO et de la CCPL.

Article 2 : Seront acceptés de 1 à 3 textes rédigés en langue française, chaque texte étant limité à 30 lignes. Il est vivement conseillé de respecter les règles de grammaire et d'orthographe.

Article 3 : Les modes d'écriture poétique – classique, néoclassique, libre ou libérée, prose poétique, haïkus,... sont acceptés. Cette année, le thème retenu est : **la nature**

Article 4 : Les textes sont à adresser exclusivement au format Word par mail à Sylviane ROSE, déléguée régionale pour la Société des Poètes Français bsbsbs@wanadoo.fr avec copie à l'association graines de culture fetedulivre.lumbres@gmail.com

Article 5 : En tête de chaque poème seront notés :

- les nom et prénom de l'auteur
- son âge
- son niveau scolaire
- l'adresse complète de l'établissement
- son adresse postale
- son numéro de téléphone
- son adresse courriel

Article 6 : Le jury se réserve le droit de la dénomination des prix attribués. Ses décisions sont sans appel.

Article 7 : Le concours sera divisé en trois sections :

- section primaire
- section collège
- section lycée

Article 8 : Les lauréats seront avertis du palmarès par mail. Les modalités de la remise des diplômes et des prix seront communiqués ultérieurement.

Article 9 : La Société des Poètes Français se réserve le droit de publier les poèmes primés, avec le nom de l'auteur(e), sur tout support existant (affichage, presse, revue, page Facebook, blog de la SPF...) Les lauréats ou tuteurs légaux seront invités à signer une autorisation d'utilisation du droit à l'image et à la voix.

Article 10 : La seule participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 11 : Pour tout renseignement, s'adresser à Sylviane ROSE

bsbsbs@wanadoo.fr